

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Orientation professionnelle - Analyse et prospective de l'emploi et des formations	433

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4221-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 1er octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forums et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,

VU la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,

VU la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,

VU la délibération du Conseil régional en date des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget primitif 2019 et notamment son programme « Orientation professionnelle - Analyse et prospective de l'emploi et des formations »,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion

Après en avoir délibéré,

1 - Pilotage et financement du Groupement d'intérêt public (GIP) du CARIF-OREF pour l'année 2019.

ATTRIBUE

au GIP CARIF-OREF des Pays de la Loire une subvention d'un montant de 1 468 500 € sur une dépense subventionnable de 2 659 500 € pour la mise en œuvre du programme d'activité 2019.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 1 465 500 € correspondant à la part du financement régional au titre du présent rapport, dont 980 000 € au titre du CPER 2015-2020.

APPROUVE

la convention financière annuelle avec le GIP CARIF-OREF, présentée en annexe 1, portant sur la mise en œuvre du programme d'activité pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

AUTORISE

la dérogation de cette convention financière annuelle à l'article n° 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

2 - Soutien aux actions d'information en matière d'orientation, de formation et d'emploi

ATTRIBUE

une subvention de 800 €, sur un montant subventionnable de 3 700 € toutes charges comprises, à la Communauté de communes Vendée Grand littoral pour l'organisation de la 11e édition du Forum emploi-formation 2019 qui se tiendra le 8 mars 2019 à la Boissière des Landes.

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

ATTRIBUE

une subvention de 1 500 €, sur un montant subventionnable de 10 461 € toutes charges comprises, à la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier pour l'organisation d'un «Forum des métiers » qui s'est tenu les 16 et 17 novembre dernier à Noirmoutier.

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 €, sur un montant de 159 884 € toutes charges comprises, à la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire pour l'organisation de la 1ère édition du Salon « Trajectoire Salon de l'orientation, des métiers du bassin nazairien », qui s'est tenu les 31 janvier, 1er et 2 février 2019 à Pornichet.

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ